

CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE LA JARNE

LUNDI 9 NOVEMBRE 2015

L'an deux mille quinze, le lundi neuf novembre, le Conseil municipal s'est réuni en session ordinaire à vingt heures trente à la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Vincent COPPOLANI, Maire, d'après convocation faite le 5 novembre 2015.

Étaient présents : MM. Vincent COPPOLANI, Eric VILLETTE, Gaëlle THOUVENIN, Jean-Louis TERRADE, Geneviève SAVIN-MOLLARD, André RIETH, Elisabeth GAUTHIER MASSIAS, Pascal DAHURON, Jean Claude MATHE, Claire GUENVER, Sébastien GALLET, Stéphane GABUCCI.

Absents excusés ayant donné procuration : M. Jean-François DUPONT à M. Pascal DAHURON, Mme Josiane LACELLERIE MOINARD à M. Vincent COPPOLANI, Mme Christine BRUNET à M. Sébastien GALLET, Mme Christelle LECOMTE à M. Sylvain BIRONNEAU.

Monsieur Stéphane GABUCCI a été désigné **secrétaire de séance**.

La séance est ouverte par Monsieur le Maire à **20h40**.

Nombre de conseillers municipaux en exercice	19
Nombre de conseillers municipaux présents	15
Nombre de conseillers municipaux ayant donné procuration	4
Nombre de conseillers municipaux votants	19

PRÉAMBULE

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est adopté A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS OU REPRESENTES.

FINANCES COMMUNALES

I – DECISION MODIFICATIVE N°3

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES :

ADOpte la Décision Modificative n° 3 au Budget 2015 suivante :

SECTION D'INVESTISSEMENT							
DEPENSES				RECETTES			
Chapitre	Article	Libellé	Montant	Chapitre	Article	Libellé	Montant
Opération 86 - Constructions				Opération 86 - Constructions			
23	2313	Aménagement parking complexe sportif	11 500,00 €	13	1323	Conseil départemental <i>(aménagement parking complexe sportif)</i>	9 000,00
				13	1323	Conseil départemental <i>(Amélioration voirie communale)</i>	2 500,00
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT			11 500,00	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT			11 500,00

II – AFFECTATION DU RESULTAT 2014 – ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION DCM N° 15-2015

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS :

- **DECIDE** d'annuler et de remplacer la délibération DCM N° 15-2015 de la réunion du Conseil municipal en date du 25 mars 2015, conformément aux indications de Madame la Trésorière du centre des Finances publiques de La Jarrie,
- **DECIDE** d'affecter l'excédent de fonctionnement 2014 de 240 360,77 € sur l'article 1068, en recette d'investissement du Budget Primitif 2015.

III – CONVENTION D'ATTRIBUTION DE SUBVENTION AVEC L'AGENCE NATIONALE POUR LA COHESION SOCIALE ET L'EGALITE DES CHANCES POUR L'ACQUISITION D'UN GILET PARE-BALLES

Vu le projet de convention d'attribution d'une subvention,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES :

- **APPROUVE** la convention d'attribution de subvention avec l'Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances, dont un exemplaire est joint à la présente délibération,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès de l'Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances (Acsé) pour l'acquisition d'un gilet pare-balles d'un montant de 595,54 € TTC,
- **DIT** que les crédits sont inscrits au budget 2015,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

IV – CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UNE BRIGADE VERTE DE L'ASSOCIATION POUR L'INSERTION EN CHARENTE MARITIME POUR L'ANNEE 2016

Vu le projet de convention de mise à disposition,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'**UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES** :

- **APPROUVE** la convention de mise à disposition d'une Brigade Verte par l'Association d'Insertion en Charente Maritime A117 pour l'année 2016, dont un exemplaire est joint à la présente délibération,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention correspondante ainsi que toute pièce afférente à ce dossier.

V – DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR L'ELABORATION DU SCHEMA DIRECTEUR DE GESTION DES EAUX PLUVIALES DE LA COMMUNE DE LA JARNE

Vu l'article L. 2224-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'**UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES** :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès de l'Agence de l'eau et du Conseil départemental de Charente Maritime pour participer au financement du schéma directeur de gestion des eaux pluviales de la commune de La Jarne,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

VI - AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LA MODIFICATION DES LIMITES COMMUNALES

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'**UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES** :

- **ADOpte** le principe de lancement de la démarche de modification des limites communales,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter les communes de Saint-Rogatien et d'Aytré sur ce sujet.

INTERCOMMUNALITE

VII – RAPPORT D'ACTIVITES 2014 DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LA ROCHELLE

Conformément à l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire communique aux Conseils municipaux membres, le rapport d'activités de la Communauté d'Agglomération de La Rochelle

Ce point ne fait pas l'objet d'une délibération.

INFORMATIONS DIVERSES

VIII – CESSION D'UNE PROPRIETE BATIE SITUÉE 37 RUE VIVONNE – AVIS DU SERVICE DES DOMAINES

Monsieur le Maire rappelle que, par délibérations du 21 septembre 2015, le Conseil municipal a décidé de céder la propriété bâtie située 37 rue Vivonne sur la parcelle AA n°205, moyennant un prix de 333 000 euros.

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que la valeur du bien a été évaluée à 330 000 euros par les services du Domaine.

IX – PRESENTATION DU PROJET EDUCATIF LOCAL (PEL) AU CONSEIL MUNICIPAL AVANT VALIDATION DEFINITIVE

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que la commune de La Jarne doit déposer son Projet Educatif Local (PEL) 2016-2018 avant le 30 novembre 2015.

Monsieur le Maire rappelle que le dernier PEL de la commune est échu depuis 2012, malgré le diagnostic territorial réalisé par un cabinet spécialisé en 2011, et qu'il n'a donc pas fait l'objet d'une évaluation.

Monsieur le Maire laisse la parole à Madame Gaëlle THOUVENIN, adjointe en charge du dossier, pour présenter le PEL aux conseillers municipaux.

Madame Gaëlle THOUVENIN expose le diagnostic actualisé, les moyens identifiés et les grandes orientations du nouveau PEL élaboré par la commission municipale « Affaires scolaires-Enfance-Jeunesse », en concertation avec les partenaires locaux.

APPROBATION DU PRECEDENT PROCES-VERBAL

Constatant qu'aucune remarque sur le procès-verbal des séances de Conseil municipal du 21 septembre 2015 n'a été formulée,

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de se prononcer sur le procès-verbal de la réunion du 21 septembre 2015.


Celui-ci est adopté A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS OU REPRESENTES.

La séance est levée à **22 heures 30**.

A La Jarne, le 9 novembre 2015,

Le Maire,


Vincent COPPOLANI



Les délibérations du Conseil municipal du 9 novembre 2015 sont disponibles pour une consultation à la mairie.

Conseil municipal – 9 novembre 2015 – Compte-rendu sommaire